

L'évènement du mois :



Une journée d'histoire, de reconnaissance et d'avenir :

Le 12 septembre 2025 à l'initiative d'AJIR Picardie Hauts-de-France, s'est tenue une journée mémorielle majeure, consacrée à la reconnaissance des anciens quartiers harkis de la Somme.

Cette rencontre a permis de saluer le travail de fond mené par AJIR depuis 2022, en lien avec les familles et les institutions, pour obtenir la reconnaissance de sept sites dans le département comme ouvrant droit à réparation au titre de la loi du 23 février 2022.

[\(12 septembre 2025\)](#)

Les actualités nationales et locales.

Loi de finances pour 2026 :

Avouons-le, les conditions de l'adoption du budget de la mission anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation pour 2025 n'ont pas été satisfaisantes ! Aucune consultation préalable avec les associations notamment n'avait été organisée et débats dégradés par le contexte politique instable.

Le rapporteur pour avis des crédits de cette mission a été reconduit dans sa fonction par la commission de la Défense de l'assemblée Nationale. Il change de méthode et débute une série d'audiences destinées à éclairer sur "les enjeux budgétaires de la réparation des préjudices subis par les rapatriés d'Indochine et d'Algérie". Invitée AJIR a pris part à cet échange par visioconférence.



Le journal officiel du 4 septembre 2025 a publié le décret n°2025-882 relatif à l'extension du périmètre d'application du mécanisme de réparation prévu par l'article 3 de la loi du 23 février 2022. 37 nouveaux sites sont désormais éligibles. La liste de toutes les structures est annexée à ce texte.

[\(JOFE\)](#) et [\(Nouvelles structures\)](#)

L'affaire pendante devant la CEDH à propos de l'annexe 4 du premier rapport d'activité de la CNIH, celle devant le conseil d'Etat aux fins d'annulation du décret du 20 mars 2025 et les actions engagées et/ou envisagées auprès de la CNIL, de l'ARCOM, les nombreuses plaintes déposées pour des propos injurieux ou diffamatoires et dégradations de stèles, monuments préfigurent-elles le raz-de-marée judiciaire annoncé par certains ? Comment doit-on analyser cette tendance et quelles conclusions peut-on en tirer ? La table ronde organisée au cours de l'assemblée générale d'octobre 2025 apportera sans aucun doute un éclairage sur ce sujet.



Après Aix-en-Provence en 2024 c'est Grasse dans les Alpes-Maritimes, au Palais des congrès que se tiendra le samedi 25 octobre 2025 l'assemblée générale d'AJIR pour les Harkis.

Vous êtes invités à prendre connaissance du programme et des modalités d'inscription à l'aide du lien ci-dessous. Deux points méritent toute votre attention ; la date limite des inscriptions est fixée au 15 octobre et la capacité de la salle est de 200 places (120 repas pour la soirée)

[Consulter le programme](#)

Edito :

En septembre, un décret du Premier Ministre François Bayrou a ajouté 37 structures de toutes natures à la liste de celles ouvrant droit à la réparation prévue par la loi du 23 février 2022. Ces structures avaient été proposées par la CNIH dans son second rapport publié avec un an de retard.

Félicitons à cette occasion toutes les personnes et associations qui ont envoyé des informations sur ces structures afin de faciliter et de tenter d'accélérer le travail de la CNIH.

Avec ces 37 sites supplémentaires, c'est potentiellement quelques milliers de bénéficiaires en plus. On s'en réjouit mais beaucoup de familles d'anciens Harkis restent hélas exclues de cette réparation. Il reste encore des lieux de relégations à ajouter. Il reste aussi tous ceux qui ont été abandonnés après les Accords d'Evian et ont réussi à fuir l'Algérie hors du plan restrictif de rapatriement. Ceux-là ne sont pas passés par les camps, cités ou hameaux de forestage mais ont autant souffert voire davantage.

Nous ne les oublions pas. Mais la politique est aussi un rapport de force. Alors il faut être plus nombreux à se mobiliser, à être présents aux cérémonies, aux AG de vos associations. Pour que notre communauté de destin soit plus visible et plus écoutée.

Toujours sur le registre de la réparation, AJIR a demandé au Conseil d'Etat d'annuler le décret du 20 mars 2025 qui instaure une différence de réparation entre 2 camps (Bias et Saint Maurice l'Ardoise) et tous autres camps et autres lieux de relégations aux conditions de vie indignes. C'est un traitement inégalitaire injustifié et inacceptable.

Lors de notre prochaine AG à Grasse le 25 octobre des magistrats et notre avocat interviendront sur cette demande de réparation financière augmentée pour tous.

Nous parlerons aussi du projet de fondation qui est très important pour que la mémoire et l'histoire des Harkis ne tombe pas dans l'oubli et pour qu'elle soit transmise sans déformation aux générations futures.



Si vous souhaitez adhérer ou faire un don pour soutenir notre action : ajir-harkis.fr

Si vous souhaitez recevoir cette lettre mensuelle il suffit d'envoyer un mail à ajirfrancecontact@gmail.com

Les "Courageuses" de la République :

Quand la transmission de notre histoire se tisse aux fils de la Manufacture de la Savonnerie de Lodève.

C'est à la Maison Élysée, face au Palais de l'Élysée, que les *Courageuses* de la République, femmes et filles de Harkis, se sont retrouvées le 25 septembre 2025 pour le vernissage d'une exposition mettant à l'honneur leur savoir-faire dans la réalisation, depuis plus de 60 ans, des tapis destinés aux palais de la République.

Elles ont été accueillies par le Président de la République en présence de la Ministre Déléguée chargée des Anciens combattants et de la Mémoire, la Présidente de la CNIH et la Directrice Générale de l'ONACVG

Cette cérémonie est venue conclure la journée solennelle d'hommage aux Harkis. Dans ce cadre, elles ont rappelé que derrière chaque histoire de harki, il y a aussi celle de femmes talentueuses, courageuses, dignes et fières. Trop longtemps restées dans l'ombre, l'œuvre accomplie par ces licrières, s'inscrit clairement dans une démarche de transmission de la mémoire. L'association Mémoires Méditerranée, Fadéla Benammar-Koly et Tramor Quemeneur sont les principaux contributeurs de cette exposition, merci à eux.



Article sur les dernières actualités
Les dernières nouvelles par votre source locale de confiance

Questions/réponses parlementaires :

- Utilisation des sacs à ossements lors des opérations d'exhumation
<https://www.senat.fr/questions/base/2025/qSEQ250605296.html>

Institutions, loi, décret :

- Décret n° 2025-882 du 3 septembre 2025 relatif à l'extension du périmètre d'application du mécanisme de réparation confié à la commission nationale indépendante de reconnaissance et de réparation des préjudices subis par les harkis, les autres personnes rapatriées d'Algérie anciennement de statut civil et de droit local et les membres de leurs familles ([Accéder à la version consolidée](#))
- proposition de loi visant à créer une fondation nationale pour la mémoire des Harkis (proposition de loi de la députée des P-O)

Culture :

- Pourquoi les harkis restent un tabou brûlant entre la France et l'Algérie ([Pourquoi les harkis restent un tabou brûlant entre la France et l'Algérie - Geo.fr](#))
- Les harkis, de la mémoire à l'histoire ? ([Les harkis, de la mémoire à l'histoire ? | Lyon Mairie du 3](#))
- Justice, mémoire, vérité : comment les États écrivent ou réécrivent leur histoire ?
[La Documentation française](#)
- Guerre d'Algérie: Quand le viol était une arme de guerre utilisée par l'armée française ([Guerre d'Algérie: quand le viol était une arme de guerre utilisée par l'armée française - Geo.fr](#))

Racisme, injures, diffamation :

[Lettre ouverte de Philippe de Villiers aux Harkis sur un malentendu](#)

Les actualités locales récentes

La maison d'histoire et de mémoire d'ONGLES a consacré cette année sa XVIème journée d'études au vécu des femmes de Harkis durant la guerre d'Algérie.

La manifestation s'est déroulée le 27 septembre 2025, elle fut intense, riche et prometteuse en valeur historique et pédagogique.

La contribution du collectif d'associations des Alpes Maritimes (06) est à souligner

Pour ces femmes qui n'ont pas fait la guerre mais qui l'ont vécu, parler de soi, affronter les réticences culturelles et pudiques ou se donner à voir n'est pas coutumier. Il faut leur rendre hommage pour leur courage et leur dignité. Leurs histoires émouvantes, drôles et tragiques à la fois gagneraient à être entendues par toutes et tous. Il s'agit d'une démarche inspirante qui mérite d'être fortement encouragée car ces femmes, épouses et mères, trop longtemps soumises au silence, ne pourront bientôt plus témoigner.

<https://www.mhemo.ongles@orange.fr>

Le livre du mois :



La Rose de la Méditerranée est une ode à lumière et à l'espoir. Elle parfume le parcours d'une petite fille Ness des deux côtés des rives. Ses yeux décrivent l'Algérie des années cinquante puis la tragédie de la guerre, du déracinement et de la traversée de la Méditerranée pour arriver en France. A aucun moment Ness ne perd la poésie de l'instant envers et contre tous.

Naïma Boussour (Edition Maïa)

Dates à retenir

- Assemblée générale AJIR les 23,24 et 25 octobre 2025, Palais des congrès à Grasse.
- Colloque "Nationalité et citoyenneté en Algérie de 1830 à 1962" au Sénat à Paris le 21 novembre 2025 (Plus d'infos prochainement sur ajir-harkis.fr et lettre d'information n°4)